



PRIMES ET AVANTAGES A CARACTERE SOCIAL (2020)

PRIME PARENTALE <i>(Prime versée au père ou à la mère d'un enfant à charge de moins de 20 ans au 31 Décembre de l'année du versement)</i>	50,34 €
PRIME DE NAISSANCE	225,14 €
ALLOCATION ENFANT HANDICAPE *	112,56 €
PARTICIPATION A L'ACQUISITION OU AU RENOUVELLEMENT D'APPAREILLAGES <i>(sur frais plafonnés H.T - salariés en situation de handicap)</i>	1 900,00 €



FO HSBC France
103 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
01 41 02 66 48 / 01 58 13 84 55
Exprimez-vous@fo-hsbc.fr
www.fo-hsbc.fr
twitter.com/fohsbc
facebook.com/fohsbc





PRIMES ET AVANTAGES A CARACTERE SOCIAL (2020)

ALLOCATION ENFANT HANDICAPE *

L'accord du 18/07/2008 sur les Primes, Avantages et Indemnités à caractère social prévoit en effet en son article 5.3 la création d'une Allocation Enfant Handicapé dont l'objet est participé à la constitution d'un capital où d'une rente pour l'enfant ou l'adulte handicapé :

« Afin de permettre aux familles de souscrire une rente survie, une prime mensuelle est attribuée aux parents d'enfant(s) handicapé(s), soit titulaire de la carte d'invalidité, soit relevant d'un type d'établissement spécialisé.

Le bénéficiaire devra présenter annuellement la quittance d'assurance.

L'allocation pour enfant handicapé pour la période du 01 MARS 2019 au 29 FEVRIER 2020 est fixée Mensuellement à 111,18 euros bruts par enfant »

Pour percevoir cette allocation, il convient d'adresser au service Administration Paie le formulaire ci-joint de Demande de versement de l'allocation enfant handicapé, dument rempli et accompagné :

- Du justificatif du handicap de l'enfant.*
- Du justificatif de la souscription d'une assurance « rente survie » au bénéfice de l'enfant.*



FO HSBC France

103 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

01 41 02 66 48 / 01 58 13 84 55

Exprimez-vous@fo-hsbc.fr

www.fo-hsbc.fr

twitter.com/fohsbc

facebook.com/fohsbc

